



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Actions métropolitaines en faveur de l'insertion professionnelle

Depuis le 1^{er} juin 2020, Dijon Métropole est entrée en compétence sur le champ de l'insertion, prenant en charge l'accompagnement d'actions portées par plusieurs associations dans le cadre du transfert des compétences sociales départementales.

Au titre de l'insertion professionnelle, Dijon Métropole apporte son soutien à plusieurs actions.

Créativ

L'appui accordé à l'association Créativ vise à soutenir les actions menées par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, dispositif ayant permis en 2022 l'accompagnement par des référents socio-professionnels de 1196 personnes engagées dans des démarches d'insertion.

Idées 21

Idées 21 est une structure d'insertion qui accompagne les publics vers l'emploi classique en leur proposant des contrats d'insertion favorisant remobilisation et reprise d'activité.

Il a été observé de longue date que le parcours vers un retour à l'emploi d'une personne en insertion ne devait pas négliger la dimension sociale, de nombreux paramètres (mobilité, garde d'enfant, difficultés budgétaires...) pouvant constituer autant de freins à une telle démarche.

A ce titre, Dijon Métropole apporte un soutien précieux rendant possible l'intervention d'une Conseillère en Économie Sociale et Familiale dédiée à lever ces freins périphériques à une reprise d'activité.

Envie

Dans le même esprit, Dijon Métropole soutient Envie, entreprise d'insertion spécialisée dans le reconditionnement d'appareils ménagers ainsi que dans la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Dijon Métropole participe au financement d'un poste qui porte un accompagnement social de nature à lever certaines problématiques et prévenir des ruptures de contrat pour les publics bénéficiant d'un contrat d'insertion au sein de la structure.

Trois conventions, jointes à ce rapport, organisent ces différents soutiens de Dijon Métropole auprès de structures d'insertion accompagnant des publics eux-mêmes engagés dans une démarche d'insertion professionnelle.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les conventions avec Créativ, Idées 21 et Envie, jointes à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à verser les subventions 2023 pour chaque des trois structures présentées dans cette délibération selon les modalités de versement décrites dans lesdites conventions ;
- **de prélever** les sommes sur les budgets 2023 de Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions jointes à la présente délibération et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 80

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 6

DONT 16 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN